

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019

Date de convocation : 08 octobre 2019  
Nombre de délégués en exercice : 98  
Nombre de délégués présents : 54  
Nombre de suffrages : 57

*L'an deux mil dix-neuf le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Claude DELAUAUX de la commune de DAGNY sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,*

**Présents :** *Commune d'Amillis : Jean-Paul OLIVIER, titulaire - Commune d'Aulnoy : Joël JACQUEMINET, titulaire - Commune de Beauthel-Saints : Philippe FAHY, titulaire - Commune de Bellot : - Commune de Boitron : Jacques LOIGEROT, titulaire - Commune de Cessoy en Montois : Sylvie GALLOUX, titulaire - Commune de Chailly en Brie : Roger DRIOT, titulaire - Commune de Chalmaison : - Commune de Chartronges : - Commune de Chevru : Parastou FARIVAR, titulaire - Commune de Choisy en Brie : Nicolas HOUE, suppléant - Commune de Dagny : Bernard DELAUAUX, titulaire - Commune de Doue : Evelyne DELATOUCHE, suppléante - Commune de Faremoutiers : - Commune de Giremoutiers : - Commune d'Hondevilliers : - Commune de Jouy sur Morin : Gil LUQUOT, titulaire - Commune de Jutigny : - Commune de La Celle sur Morin : Alain DUMÉE, titulaire - Commune de La Chapelle Moutils : Bernadette NEYRINCK, titulaire - Commune de La Ferté Gaucher : - Commune de La Trétoire : - Commune de Lescherolles : - Commune de Leudon en Brie : Claude LECOQ, titulaire - Commune de Lizines : Jean-Claude PETTE, suppléant - Commune de Marolles en Brie : - Commune de Mauperthuis : - Commune de Meilleray : Déborah CLAY, titulaire - Commune de Montdauphin : Philippe DE VESTELE, titulaire - Commune de Montenils : Christian CHAMPENOIS, titulaire - Commune de Montolivet : Nicole FICHTER, titulaire - Commune de Mouroux : Michel SAINT-MARTIN, titulaire - Commune d'Orly sur Morin : - Commune de Pécy : - Commune de Pommeuse : Jean-Pierre DARDANT, suppléant - Commune de Rebais : Michel JORAND, titulaire - Commune de Sablonnières : - Commune de Saint Augustin : - Commune de Saint Barthélémy : Sandrine DENEUFBOURG, suppléante - Commune de Saint Cyr sur Morin : - Commune de Saint Denis les Rebais : - Commune de Saint Germain sous Doue : - Commune de Saint Just en Brie : Denis MUSSELIN, titulaire - Commune de Saint Léger : - Commune de Saint Mars Vieux Maisons : Alexandra VIGNERON, titulaire - Commune de Saint Martin des Champs : Catherine GILBIN, titulaire - Commune de Saint Ouen sur Morin : - Commune de Saint Rémy de la Vanne : James DUBOIS, titulaire - Commune de Saint Siméon : Frédéric MALVAUX, titulaire - Commune de Savins : Bruno CORBISIER, titulaire - Commune de Sognolles en Montois : Gérard THIENARD, titulaire - Commune de Vanville : - Commune de Verdolot : Serge BEAUJEAN, titulaire - Commune de Vieux Champagne : Nadia MEDJANI, titulaire - Commune de Villeneuve sur Bellot : Michel LEGRAND, titulaire - Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie : - Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest : - Communauté de Communes du Provinois : Alain BALDUCCI, titulaire - Claude BONICI, titulaire - Pierre CAUMARTIN, titulaire - Cécile CHARPENTIER, titulaire - Claire CRAPART, titulaire - Jérôme DAVY, titulaire - Bertrand de BISSCHOP, titulaire - Catherine GALLOIS, titulaire - Daniel LAMY, titulaire - Martine LEGRAND, titulaire - Michel LEROY, titulaire - Patrick MARTINAND, titulaire - Antonio NAVARRETE, titulaire - Jean-Pierre NUYTENS, titulaire - Michèle PANNIER, titulaire - Fabien PERNEL, titulaire - Tony PITA, titulaire - Josette BOREL, suppléante - Louis BOURDON, suppléant - Bruno PELLICIARI, suppléant - Nadège VICQUENAU, suppléante -*

**Excusés :** *Commune de Chalmaison : Jean-Pierre DELANNOY  
Commune de Choisy en Brie : Stanislas SAUVAGE  
Commune de Doue : Jackie FROTTIER  
Commune de La Ferté Gaucher : Yves JAUNAUX  
Commune de Lizines : Jean-Claude DORMION  
Commune de Pommeuse : Patrick VILLOINGT  
Commune de Saint Barthélémy : Michel ROCH  
Commune de Saint Cyr sur Morin : André HUBERT  
Commune de Vanville : Jean-Luc LABATUT  
Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie : Bernard RICHARD*

**Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest** : Jean-Pierre VERHAEGEN

**Communauté de Communes du Provinois** : Alain BONTOUR - Patrice CAFFIN – Maire-Pierre CANAPI - James DANE - Pascal GUILVERT – Alain HANNETON - Eric JEUNEMAITRE – Annick LANTENOIS – Olivier LAVENKA – Pierre VOISEMBERT –

**Absents :**  
**Commune de Bellot** : Roger DARDART  
**Commune de Chartranges** : Philippe CASSAGNE  
**Commune de Faremoutiers** : Alain BENOIST  
**Commune de Giremoutiers** : Antoine HEUSELE  
**Commune d'Hondevilliers** : Luc BOCQUET

**Commune de Jutigny** : Gabriel NICOLAS  
**Commune de La Trétoire** : José DERVIN  
**Commune de Lescherolles** : Nuno GASIL  
**Commune de Marolles en Brie** : Christine GUILLETTE  
**Commune de Mauperthuis** : Nadine DUBOIS  
**Commune d'Orly sur Morin** : Sylvette DHOOSCHE  
**Commune de Pécy** : Bruno GAINAND  
**Commune de Sablonnières** : Alain RAFFIN  
**Commune de Saint Augustin** : Sébastien HOUDAYER  
**Commune de Saint Denis les Rebaix** : Didier LAPLAIGE  
**Commune de Saint Germain sous Doue** : James VAN DER SCHUEREN  
**Commune de Saint Léger** : Marie-France GUIGNIER  
**Commune de Saint Ouen sur Morin** : Geneviève POLLATSCHEK  
**Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie** : Philippe FOURMY – Jérôme

LEROY

**Communauté de Communes du Provinois** : Didier AGNUS – Chantal BAIOCCHI - Alain BOULLOT - Xavier BOUVRAIN - Martial DORBAIS – Nicolas FENART – Yvette GALAND – Jacky GUERTAULT - Jean-Dominique HENNION - Christophe LEFEVRE - Véronique NEYRINCK - Jean-Claude RAMBAUD -

**Pouvoirs :**  
Jean-Pierre DELANNOY à Philippe DE VESTELE  
Yves JAUNAUX à Claire CRAPART  
Jean-Pierre VERHAEGEN à Bruno CORBISIER

Etaient invités : Benoît CARRÉ, Cécile BOURILLON; Agnès DELALOT : Direction S2e77

**Secrétaire de Séance** : Bernard DELAUAUX

**OBJET : N° 2019-094 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09 SEPTEMBRE 2019 A CERNEUX**

Le procès-verbal de la réunion, du lundi 09 septembre 2019 à Cerneux, a été transmis à chacun des membres du Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** le procès-verbal de la séance du lundi 09 septembre 2019 qui n'appelle aucune observation.

**OBJET : N° 2019-095 – DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR PROJET DE CONTRAT TERRITOIRE EAU ET CLIMAT (CTEC)**

Madame la présidente demande aux différents membres d'ajouter à l'ordre du jour du présent comité

- Le projet de contrat Territoire Eau et Climat

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**OBJET : N° 2019-097 PRESTATION CONTRÔLE DES POINTS EAU INCENDIE Régie SNE77**

Vu la réforme de la DECI et la nécessité de faire les contrôles de pesée des poteaux et bornes à incendie les années paires

Vu l'étude présentée au conseil d'exploitation de la Régie et la volonté de faire réaliser ces contrôles par les exploitants des réseaux

Cette prestation sera proposée à toutes les communes en Régie du S2e77 au tarif de 40€ HT par point d'eau

Les éléments de prestations seront précisés dans une convention signée par les deux parties. (modalités, rapport, saisie dans le logiciel RemoCra...)

Vu la présentation, le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe le tarif de prestation de contrôle à 40€ HT par point d'eau
- Autorise la présidente à signer les différentes conventions avec les communes souhaitant bénéficier de cette prestation

**OBJET : N° 2019-097 CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT**

Vu la nécessité de délibérer pour fixer les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents par le syndicat

Vu le décret N°139 du 26 février 2019 modifiant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat du décret 2006-781

Vu l'arrêté du 26 Février 2019 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues au décret du 139 2019 du 26 février 2019,

Il est proposé au Comité syndical le remboursement des frais de déplacement des agents de la collectivité, selon les taux en vigueur pour les déplacements lors de :

- Formation
- Mission
- Et besoin du service

Le Comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE la mise en place du remboursement des frais de déplacement des agents de la collectivité selon les barèmes en vigueur

**OBJET : N° 2019-098 – ATTRIBUTION MARCHES SERVICES : EXPLOITATION DU SERVICE EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE MAISON ROUGE ET SOISY BOUY**

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le 14 Octobre 2019 à 17h30.

Après étude des dossiers déposés des candidats retenus suite à l'appel d'offre à la concurrence

La commission après avoir débattu, propose de retenir pour les lots 1 et 2 les entreprises suivantes :

- LOT 1: VEOLIA
- LOT 2 : VEOLIA

Offres les mieux-disantes selon les critères d'analyse énoncés au règlement de la consultation

Le Comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les choix de la commission et,

RETIENT les entreprises suivantes :

- LOT 1: VEOLIA
- LOT 2 : VEOLIA

Dit que le budget de la collectivité est aménagé en conséquence,

Autorise la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

**OBJET : N° 2019 -099 – RESILIATION DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PROVINS ET PASSATION D'UN NOUVEAU CONTRAT**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1 et suivants ;

Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le Décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu l'arrêté interdépartemental 2018/DRCL/BLI n° 118 du 26 décembre 2018 portant création du S2e77 ;

Vu la convention de délégation de service public signée le 20 Novembre 2018 avec la société Véolia et notamment son article 68.1 ;

Vu l'avis du bureau syndical du 30 septembre 2019 ;

Considérant que la création du S2e77 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 a entraîné le transfert à celui-ci du contrat de concession de service public conclu par la ville de Provins avec la société Véolia ;

Considérant que le S2e77 porte une politique de gestion harmonisée et volontariste sur son territoire, fondée sur la maîtrise d'ouvrage publique des investissements nécessaires au service public d'eau potable et à la concession de la gestion du réseau, des équipements et ouvrages ;

Considérant que le contrat de concession conclu par la commune de Provins n'est pas conforme à cette politique, puisqu'il confie au concessionnaire la réalisation de nombreux investissements concessifs ;

Considérant qu'il est d'intérêt général d'assurer la cohérence entre l'action du S2e77 et les contrats conclus avec les concessionnaires de service public ;

Considérant les gains financiers estimés par la réalisation des travaux concernés en maîtrise d'ouvrage publique, qu'il est d'intérêt général et particulièrement dans l'intérêt des usagers du service public de rechercher ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'extension de l'usine et de création d'un nouveau réservoir dans le périmètre du contrat à l'horizon 2021, la gestion de ces ouvrages n'étant pas incluse dans ce contrat ;

Considérant que l'intérêt du service nécessite que le concessionnaire soit chargé de leur gestion ;

Considérant le risque juridique attaché à la conclusion d'un avenant modificatif du contrat pour prendre en compte les éléments précités ;

Considérant que les motifs d'intérêt général précités justifient que le contrat de concession conclu avec Véolia sur le territoire de Provins soit résilié sur ce fondement ;

Considérant la nécessité, pour garantir la continuité du service public de production et de distribution d'eau potable sur le périmètre concerné, d'initier les démarches nécessaires au renouvellement du contrat ;

Après débat et après avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical

- DECIDE de résilier le contrat de délégation de service public conclu avec la société Véolia pour motif d'intérêt général ;
- FIXE la date d'effet de la résiliation au 30 juin 2021 ;
- AUTORISE la Présidente à effectuer toute démarche vis-à-vis de la société Véolia dans le cadre des opérations de fin de contrat et, notamment : lui communiquer par courrier la décision de résiliation et les informations qui y sont relatives ; mener les négociations en vue de la réalisation des opérations de fin de contrat et de l'élaboration d'un protocole de fin de contrat fixant les droits et obligations définitifs des parties, lequel devra être approuvé par le comité syndical du S2e77 avant signature ;
- AUTORISE la Présidente à diligenter une étude sur les modes de gestion les plus appropriés du service public de production et de distribution d'eau potable notamment sur le périmètre géographique considéré ;

AUTORISE la Présidente à saisir le comité technique et la commission consultative des services publics locaux après restitution de l'étude comparative des modes de gestion envisageables

**OBJET : N° 2019-100 – CONVENTION DE PARTICIPATION COMMUNE DE POMMEUSE – PROMOTEUR CLESENCE**

Vu le projet du promoteur CLESENCE à réaliser un programme immobilier de 43 logements individuels locatifs sociaux et d'une salle commune sur la commune de Pommeuse.

Considérant que la totalité des voies de l'opération sont destinées à être ouvertes à la circulation publique, que les réseaux sous voirie (assainissement, eau potable, électricité, communications électroniques...), les ouvrages accessoires à la voirie (éclairage, signalisation, réseaux d'eaux pluviales, arbres d'alignement...), ainsi que les poteaux d'incendie, noues, fossés... et autres ouvrages d'assainissement accessoires à la voirie, constituent des équipements à vocation publique, CLESENCE a sollicité la commune de POMMEUSE en vue d'organiser les modalités de leur incorporation au domaine public.

Vu la réalisation des travaux de création de réseaux d'eau potable sur la voie publique : rue des iris et les travaux sous voie privé à l'intérieur de la parcelle par le S2e77

Vu l'accord passé entre la commune et le promoteur pour financer le montant global des travaux  
Le montant total prévisionnel de l'opération s'élève à 93 375 € HT et sera totalement la charge du Promoteur

Le Comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place de la convention de financement du schéma directeur du Provinois par la CC du Provinois
- AUTORISE la Présidente à signer la convention correspondante fixant les modalités de remboursement

**OBJET : N° 2019-101 – PROJET DE CONTRAT TERRITOIRE EAU ET CLIMAT(CTEC)**

La présidente présente le projet de contrat « eau et climat » Est Seine-et-Marne.

Ce contrat :

- porte sur la préservation de la ressource et la protection des captages d'eau potable contre les pollutions diffuses.
- doit permettre de fédérer les acteurs locaux autour des enjeux du territoire et en particulier l'adaptation au changement climatique
- associe les partenaires adéquats et compétents et s'inscrit sur le territoire pertinent au regard des enjeux de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité : le S2e77, le SIAEP Boissy Chauffry, la Commune de Coulommiers, les Ormes sur Voulzie, le CD77et l'AESN.

- bénéficie d'un financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre du XIème programme
- couvre une période de 6 ans.

Les actions du Contrat :

- Etudes à réaliser : Délimitation d'ACC, études sur rebouchage de captages abandonnés
- Mise en œuvre de Programmes d'actions sur les AAC
- Travaux : Rebouchage des captages abandonnés / transformation des captages en qualitomètres
- Evaluation des actions sur la qualité des ressources
- Communication / sensibilisation

Vu la présentation du projet, le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le projet de CTEC

Autorise la présidente à signer tout document relatif à ce contrat.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Présentation des travaux en cours de réalisation

La Présidente remercie la Commune de Dagny pour le prêt de la salle.

### **CLOTURE DE SEANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 20 heures 15 mn